

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

CAPL DE CADRE B DES 17 ET 18 NOVEMBRE 2011

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Le Directeur général dans un message du 25 octobre, apprécie le taux de participation aux élections professionnelles comme « **le signe d'une démocratie sociale de qualité au sein de la DGFIP** », comme une confirmation de « **l'importance du dialogue social** ».

L'organisation par la direction générale de la tenue des CAPL de liste d'aptitude de C en B ne correspond pas avec cette appréciation.

Sortir une note le 25 juillet, en pleine vacances, ne plaide pas pour un souci de clarté et de transparence.

Les délais imposés conduisent à réunir les commissions dans la précipitation. Les documents n'ont été consultables par les délégués que trois jours avant, et encore la totalité des rapports n'étaient-ils pas arrivés !

La méthode de travail choisie ne fait que rendre plus opaque les choix effectués. Il nous est proposé un classement des dossiers en trois groupes : « excellent », « très bon » et « à revoir », mais la liste des dossiers « excellent » ne semble pas discutable. L'échange n'est possible que sur les « très bon » et les « à revoir » ! Et de plus quelle garantie avons-nous que les dossiers classés « excellent » seront retenus par la CAP nationale ?

De plus au niveau local nous ne pouvons disposer des quotas attribués au département.

Comment dans ces conditions les délégués du personnel peuvent-ils remplir leur mandat ?

Et le Directeur Général dans son message relatif aux des Commissions Paritaires Nationales et Locales de souhaiter « **que l'ensemble de ces instances continuent d'être les lieux d'un dialogue social constructif, gage d'une amélioration continue de la situation de tous les agents à la DGFIP** ».

Alors pourquoi avoir repoussé les propositions que FO a présenté dans le groupe de travail ?

Avertir les agents individuellement qu'ils remplissaient les conditions statutaires pour postuler, établir la liste des agents retenus dans la CAPL, conserver la nomination dans le département...

N'est ce pas un dialogue social constructif que d'écouter les demandes d'un syndicat permettant un nouveau système au « mieux disant » ?

Manifestement le choix s'est porté sur la rapidité et le moindre coût.

Les chiffres pour 2012

| | Nombre d'agents remplissant les conditions | Nombre de candidatures | Nombre de postes |
|---------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------|
| Filière Fiscale FF | 289 | 69 | 16 |
| Filière Gestion Publique | 437 | 183 | 22 |
| Total | 726 | 252 | 38 |

Cette CAPL a réuni les anciens délégués de la filière fiscale et de la filière gestion publique pour une dernière réunion. Les règles de gestion restent différentes jusqu'en 2013 pour chacune des deux filières. L'affectation est nationale (avec ancienneté dans le grade) pour la FF avec intégration dans le mouvement de mutation, et départementale pour la FGP.

Nous avons été informés que pour la liste 2013, l'affectation dans le département pour les agents de la FGP serait maintenue. Il est certain que la liste 2013 verra une chute vertigineuse dans le nombre de candidatures de cette filière : déjà pour cette année le nombre d'agents ayant vocation augmente de 110 mais le nombre de candidatures diminue de 56 !

Les critères retenus par l'administration pour le classement sont les suivants :

- les agents ne sont plus avisés personnellement. Il leur appartient de consulter Ulysse et la note de service pour s'inscrire.
- Un entretien préalable doit être proposé aux agents nouveaux postulants.
- l'appréciation de la manière de servir s'effectue sur une période de 5 ans .
- Un classement est soumis aux élus selon trois critères :
 - A: les dossiers « excellents »,
 - B : les dossiers « très bon »,
 - R : les dossiers « à revoir ».

Les critères retenus par l'administration : manière de servir dans la durée (notation : note, tableau synoptique...L'investissement de l'agent, son implication dans le service, son cote positif...

Un critère, non explicite et ne figurant pas dans la réglementation est très vite apparu dans la CAP : **il faut être né être né avant 1970 sinon on doit passer le concours! pourquoi alors ouvrir la liste d'aptitude aux jeunes agents ?** Après deux jours de CAPL, où chaque dossier a été présenté, l'administration a proposé au vote les dossiers classés « excellents » (46), « très bon » (33) et « à revoir » (173) par ordre alphabétique.

La liste des lauréats a ensuite été présentée pour information.

Les délégués FO sont élus pour défendre l'ensemble des personnels. Pour la prochaine CAP de C en B, faites nous passer vos dossiers (dont copie des cinq dernières notations) afin que nous puissions défendre votre dossier et vous rendre compte.

Les délégués : Serge CRUCHADE, Renée ERISTEE, Jean Claude LAFON, Michelle DECAUZE, Jean Paul FORTUNATO, Alain BOUTAREAUD

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ----- **PRÉNOM :** -----

GRADE : ----- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :**

-----%

AFFECTATION : -----

Déclare adhérer au Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Finances Publiques (**F.O.-D.G.F.I.P.**)

Fait à ----- **le** -----

(Signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

Local syndical Cité Administrative 17° étage Tour AR

33090 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 24 81 53 - **Fax** : 05 56 24 85 88

Mail : fo.033@dgfip.finances.gouv.fr - **Site web** : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>